



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pôle Gestion publique

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse : 8 place d'Espagne 64 019 PAU CEDEX

Téléphone : 05-59-82-24-00

Le 23/08/2018

Le Directeur départemental des finances publiques
des Pyrénées-atlantiques
Pôle d'évaluation domaniale

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yannick ROMA

Téléphone : 05 59 82 29 05

Courriel : yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2018-40293V0739

À

MACS

ALLEE DES CAMELIAS

40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : LIEU DIT JOUANDEMA 40180 SAUBUSSE

VALEUR VÉNALE : 7,5€/m²

1 – SERVICE CONSULTANT MACS

AFFAIRE SUIVIE PAR : MOUTEL GROS CAROLE

2 – Date de consultation	: 03/08/2018
Date de réception	: 03/08/2018
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 03/08/2018

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS SOUHAITE ACQUÉRIR CES PARCELLES EN VUE DE LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOTS DESTINÉS À DE L'ACTIVITÉ ARTISANALE ET ÉCONOMIQUE. IL Y A DES PARCELLES COMMUNALES ET DES PARCELLES PRIVÉES.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : 293 E 242-243-257-9-10

Description du bien : Les parcelles concernées sont situées le long de la RD 17. Les parcelles communales (E242-243 et 257) sont actuellement cultivées (bail en cours de résiliation) et les parcelles privées (E9 et 10) sont partiellement boisées. Les parcelles sont en zone Ue du PLU de la commune.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Propriété de la MACS
- situation d'occupation : Libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Non viabilisé

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de la comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à **7,5€/m²**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Yannick ROMA

Inspecteur des finances publiques